

Assurance santé



Votre santé
en toute sérénité !

Swiss santé

Frontaliers Suisses - Jeunes



Swiss santé

*Des formules adaptées
à tous vos besoins de santé.*

Soins dentaires, hospitalisation, ou encore remplacement de lunettes...

Les dépenses de santé pèsent fortement sur votre budget.

Pour vous permettre d'assurer sereinement votre santé, Swiss santé vous propose des garanties couvrant **l'ensemble de vos dépenses de soins en France.**

Les + des formules

Frontaliers Suisses - Jeunes

Avec Swiss santé, vous bénéficiez...







- d'un **forfait pour certains vaccins** non remboursables par la Sécurité sociale
- d'un **forfait dentaire** pour les dépenses de soins, prothèses, orthodontie remboursables
- d'un **forfait optique** valable pour les verres, montures, **lentilles** remboursables ou non et pour la **chirurgie réfractive** (myopie, hypermétropie, presbytie)
- du **report de la moitié du forfait optique** sur l'année suivante s'il n'a pas été utilisé une année
- de la prise en charge de votre **hospitalisation en Suisse** en cas d'urgence

BONUS

... et aussi de services qui vous facilitent la vie :

- **les remboursements** directement versés sur votre compte **sous 48 heures**, à compter de la réception des feuilles de soins ou des factures
- le **paiement mensuel** des cotisations, **sans frais**
- **une assistance complète** :
 - assistance au quotidien : aide-ménagère, télévision en cas d'hospitalisation, école à domicile... (sous conditions)
 - assistance voyages-déplacements à l'étranger.

Swiss santé Frontaliers Suisses Jeunes

		Formule 1	Formule 2
	Hospitalisation et maternité		
	<p>En France</p> <ul style="list-style-type: none"> > Frais de séjour > Chirurgie, anesthésie, obstétrique > Forfait hospitalier <i>durée illimitée</i> > Transport du malade <i>sur accord préalable, sauf si urgence</i> > Hospitalisation à domicile <p>En Suisse uniquement en cas d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> > Hôpitaux et cliniques relevant de l'APDRG* : > Hôpitaux et cliniques ne relevant pas de l'APDRG* : <ul style="list-style-type: none"> - frais de séjour, honoraires, prescriptions et frais annexes <i>par jour</i> - forfait d'entrée pour examens 	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>Frais réels</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>Frais réels</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>
		100% du tarif APDRG* division commune de l'hôpital cantonal de Genève ou de Bâle	
		1 350 CHF 630 CHF	1 350 CHF 630 CHF
	Médecine courante		
	<ul style="list-style-type: none"> > Honoraires des médecins y compris acupuncteurs et homéopathes, auxiliaires médicaux, laboratoires > Actes de spécialités : ATM (<i>actes techniques médicaux</i>) > Imagerie, radiologie, échographie 	<p>90 %</p> <p>90 %</p> <p>90 %</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>
	Pharmacie		
	<ul style="list-style-type: none"> > Médicaments à vignette > Tiers payant pharmacie > Vaccins <i>non remboursables par la Sécurité sociale, en recommandations générales du calendrier vaccinal (ex : grippe)</i> <i>Maxi/an/bénéficiaire</i> 	<p>90 %</p> <p>non</p> <p>10 €</p>	<p>100 %</p> <p>oui</p> <p>10 €</p>
	Optique		
	<ul style="list-style-type: none"> > Verres, montures, lentilles remboursables + lentilles non remboursables + chirurgie réfractive (<i>myopie, hypermétropie, presbytie</i>) <i>Maxi/an/bénéficiaire</i> + Bonus de 50% si forfait optique non utilisé une année, soit un forfait cumulé sur 2 ans de : 	<p>100 €</p> <p>150 €</p>	<p>150 €</p> <p>225 €</p>
	Dentaire		
	<ul style="list-style-type: none"> > Soins, prothèses, orthodontie, remboursables par la Sécurité sociale <i>Maxi/an/bénéficiaire</i> 	300 €	450 €
<p>Prestations exprimées en % des tarifs de convention et/ou base de remboursement de la Sécurité sociale, ou en % des tarifs de références suisses, dans la limite des frais réellement engagés.</p>	Prestations diverses		
	<ul style="list-style-type: none"> > Prothèses & appareillage <i>auditif, orthopédique...</i> > Forfait prévention santé - <i>Prise en charge de la moitié de vos dépenses de prévention non remboursables par la Sécurité sociale (voir liste)</i> <i>Maxi/an/bénéficiaire</i> > Assistance : au quotidien + voyages déplacements en France et à l'étranger 	<p>90 %</p> <p>50 €</p> <p>oui</p>	<p>100 %</p> <p>75 €</p> <p>oui</p>

Garanties valables sous réserve d'acceptation technique et médicale : questionnaire de santé

CHF : Francs Suisses.

*APDRG : All Patient Diagnosis Related Groups : mode de remboursement des hôpitaux basé sur leurs activités.

Les garanties prennent en charge, dans la limite des taux de remboursement ci-dessus, certaines dépenses non remboursables par la Sécurité sociale : la contribution forfaitaire de 1 €/acte médical, les franchises de 0,50 €/boîte de médicaments - auxiliaires médicaux et de 2 €/transport.

Swiss santé

Vous accompagne dans l'entretien de votre capital santé.

Avec Swiss santé, vous bénéficiez d'actes de dépistage ou préventifs, non remboursables par la Sécurité sociale, et pourtant très importants !

Votre forfait prévention santé prend en charge la moitié de vos dépenses de prévention, dans la limite d'un forfait annuel. Vous choisissez dans une liste, les actes les plus adaptés à votre situation personnelle.

Plus de 20 actes de prévention disponibles, sur prescription et achat en pharmacie

Exemples :

Contraceptifs, médicaments antigrippaux (Tamiflu^{®*}, Relenza^{®*}), **substituts nicotiques**, ainsi que Zyban^{®*} et Champix^{®*} pour arrêter de fumer : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire de votre médecin, **antipaludéens** pour vos voyages ...

*ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique.

Liste exhaustive disponible sur simple demande à votre interlocuteur commercial.



A savoir :

- **Tarif réduit** pour les familles et **gratuité** à partir du 3^{ème} enfant.
- **Les risques accidents** de travail et de la vie privée sont exclus de la garantie, ceux-ci étant assurés par l'employeur. Vous pouvez garantir le risque accidents «vie privée» de votre conjoint ayant-droit pour seulement 10% de majoration. Pour les enfants jusqu'à 17 ans inclus, cette garantie est automatique et gratuite.
- **Les garanties** du contrat sont **acquises** immédiatement pour toutes les maladies ; après un délai d'attente de 6 mois pour l'optique, les soins dentaires, les cures thermales, l'appareillage et l'orthopédie et 9 mois pour les prothèses dentaires, l'orthodontie, l'implantologie, la parodontologie. Si vous étiez déjà assuré, ces délais peuvent être abrogés sous conditions.
- Les formules Swiss santé Frontaliers Suisses - Jeunes peuvent être souscrites **jusqu'à 35 ans**, sur la base d'un déclaratif de santé.

Swiss santé

*Un accompagnement de qualité
qui fait la différence.*



Avec **Swiss santé**, vous bénéficiez de services performants auprès des **professionnels de santé** partenaires du réseau Carte Blanche, répondant à un certain nombre de critères objectifs :

- **la dispense d'avance de frais**, grâce au **tiers payant*** pratiqué chez les pharmaciens partenaires, et aux **prises en charge** en cas d'hospitalisation, chez les opticiens, chirurgiens-dentistes et audioprothésistes partenaires,
- **des informations prévention santé** : par téléphone, lettre d'information santé, accès personnalisé au site www.carteblanchesante.com, accès à des programmes de prévention tels que coaching arrêt du tabac.
- **la baisse de votre éventuel reste à charge** grâce aux engagements tarifaires des opticiens, chirurgiens-dentistes et des audioprothésistes et diététiciens partenaires.

Vous demeurez naturellement libre de consulter un professionnel de santé hors du réseau Carte Blanche, hors conditions spécifiques mentionnées ci-dessus.

* : en formule 2 et sous réserve que le numéro INSEE ait été communiqué à nos services

Swiss santé

Avec Swiss santé, vous faites confiance à un spécialiste de l'assurance santé.

Une qualité reconnue ! Près de 90 % des clients assurés par Swiss santé se déclarent **très satisfaits ou satisfaits** de leurs garanties et du service proposé et **plus de 86 % se disent prêts à recommander l'assurance Swiss santé à leurs proches.***

* résultats enregistrés entre le 01.01.2005 et le 31.12.2006, auprès d'un échantillon de plus de 15 000 clients Swiss santé.

Avec Swiss santé,
vous choisissez un service de qualité.
N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !

Votre interlocuteur commercial

www.swisslife.fr



SwissLife

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social :

86, boulevard Haussmann
75380 Paris Cedex 08.

SA au capital de
€ 150.000.000.

Entreprise régie par le Code
des Assurances
322.215.021 RCS Paris.

www.swisslife.fr